



COMMUNIQUE

Scolaire

Communauté de Communes du Pays de Sommières : Un masque pour chaque élève du territoire!

Le port du masque au sein des écoles a été rendu obligatoire par le gouvernement dans le cadre du nouveau protocole sanitaire national à compter du 2 novembre, pour les enfants des classes élémentaires (du CP au CM2).

Afin que chaque enfant scolarisé dans les écoles du territoire intercommunal puisse être doté d'un masque, le Président et les élus de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, ont procédé à une commande de masques alternatifs (en tissu, lavables et réutilisables) taille enfants.

La distribution des masques aux élèves sera effectuée directement au sein des établissements scolaires à partir de ce jeudi 5 novembre.

Fait à Sommières, le 3 novembre 2020